



École Saint-Barthélemy

Courriel : stbarthelemy@cscdm.qc.ca

Pavillon des Érables
7081, Av. des Érables
Montréal, Québec
H2E 2R1
Tél. : 514-596-4877

Pavillon Sagard
7400, rue Sagard
Montréal, Québec
H2E 2S9
Tél. : 514-596-4858

Conseil d'établissement

Convocation à la séance ordinaire du 16 mai 2023

Rencontre virtuelle TEAMS 18 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée

1.1 Présence et vérification du quorum

5 min.

Quorum à 18 h34

Ana Salvarrey, parent substitut DÉ
Mélanie Saint-Hilaire, parent DÉ
Marianne Jacques, parent DÉ, présidente
Maxime Desjardins Carrière, parent DÉ
Caroline Boily, parent SA, vice-présidente
France Vallières, parent SA
Mireille Gamache-Brabant, parent SA
Solen Poirier, parent substitut SA

Josée Bélanger, enseignante DÉ
Pascale Join, enseignante DÉ
Amélie St-Aubin, enseignante DÉ
Renée Martineau, enseignante substitut SA
Cynthia Boileau Poirier, enseignante SA
Judith Lévesque, direction adjointe DÉ
Normandin Marie-Josée, direction

Absences

Anna Sheftel, parent DÉ
Hind Ouahachi, parent DÉ
Marie-Lise Dion, parent SA
Nathalie Côté, enseignante SA
Cianci Caterina, directon adjointe
Duvivier Jessie, service de garde
Carmen Celina Santizo Diaz



Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec

- 2. Question du public** **5 min.**
Aucune question du public n'a été soumise.
- 3. Adoption de l'ordre du jour** **5 min.**
L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mélanie St-Hilaire et appuyée par Maxime Desjardins-Carrière.
- 4. Adoption du procès-verbal du 18 avril 2023** **5min**
L'adoption du procès-verbal est proposée par Caroline Boily et appuyée par Maxime Desjardins-Carrière.
- 5. Pour adoption**
Aucun point pour adoption n'est présenté.
- 6. Pour approbation** **65 min.**
- 6.1. Orientation du projet éducatif 23-27**
Madame Normandin présente 2 documents pour approbation. Le 1^{er} document présente les facteurs internes et externes avec les forces et les zones de vulnérabilité de l'école. Le 2^e document présente les 2 objectifs établis par l'équipe-école dans le cadre des orientations du projet éducatif :
1. Rehausser à 75% le pourcentage d'élèves ayant un résultat égal ou supérieur à 80% en écriture d'ici 20
 2. Diminuer le nombre de manifestations de stress perçu par l'intervenant entre le début et la fin de l'année scolaire.

Par ces objectifs le personnel scolaire souhaite que l'écriture soit mise de l'avant à l'école. De plus, le personnel scolaire souhaite diminuer le nombre de manifestations de stress chez les élèves perçu par les intervenants entre le début et la fin de l'année scolaire. À ce sujet, l'équipe-école se questionne sur la corrélation entre le stress et les résultats scolaires et émet l'hypothèse que si les manifestations de stress diminuent, les résultats scolaires seront meilleurs. Mélanie St-Hilaire indique qu'il existe plusieurs références traitant du stress qui pourraient être utilisées à l'école et elle se propose d'en fournir quelques-unes à Madame Normandin. Celle-ci précise que l'objectif portant sur le stress s'appliquerait à tous les élèves fréquentant l'école de la maternelle à la 6^e année. Elle précise enfin qu'à l'automne, l'école se dotera de moyens pour parvenir à atteindre les cibles et espère avoir des ressources afin d'aider les élèves.

Maxime Desjardins-Carrière et Solen Poirier se questionnent sur la cible à atteindre pour l'écriture. Madame Normandin précise que le document est ministériel et que celui-ci laisse très peu de marge de manœuvre. Elle précise qu'en ce moment, 70% des élèves, de la 1^{re} année à la 6^e année secteur régulier, ont plus de 75% en français en écriture. D'ici 2027, l'école souhaite élever ce taux, de la 1^{re} année à la 6^e année au secteur régulier, à 80%. Il est mentionné que présentement, plus de 90% des élèves des deux pavillons ont plus de 60% en écriture.

Marianne Jacques demande quels sont les indicateurs utilisés pour définir les manifestations de stress et aussi qui sont les intervenants. Aucune réponse n'est apportée séance tenante.

L'approbation du projet éducatif est proposée par France Vallière et appuyée par Josée Bélanger.

6.2. Politique d'admission au Programme international

Madame Normandin explique la politique d'admission au programme international. Les éléments suivants sont mis de l'avant :

- La Politique d'admission prévoit que pour la 5^e année et la 6^e année, il serait possible d'accueillir des élèves ayant déjà fréquenté un programme international ailleurs s'ils ont soumis un dossier de candidature conforme. À partir de la 1^{re} année, il serait aussi possible d'accueillir des élèves selon la disponibilité des places à l'école et le dossier de candidature conforme.
- La Politique d'admission prévoit que les fratries des élèves du pavillon SA, incluant les fratries qui fréquentent le pavillon DÉ, ont priorité d'accès au programme.
- La Politique d'admission prévoit le retour du test d'admission pour la sélection des élèves du préscolaire. Cette disposition sera revue annuellement. Madame Normandin précise que l'équipe-école souhaitait revenir au test d'admission.

Les questions et les commentaires suivants sont apportés :

- Marianne Jacques demande combien coûtent les tests d'admission et d'où proviennent les fonds pour les payer. Madame Normandin indique que le coût du test d'admission varie entre 8 000\$ et 13 000\$ selon le nombre d'enfants qui se présentent au test et c'est l'école qui assume ces frais qui risquent d'être pris dans le budget dédié aux services complémentaires.
- Solen Poirier demande s'il y a une différence entre les cohortes avec tests d'admission et celles sans. Madame Normandin répond qu'il y a quelques différences, mais qu'il est difficile de savoir si cela est dû au dossier de candidature ou aux effets de la pandémie, notamment le manque de stimulation des enfants. Elle souligne également que des changements ont été apportés au processus d'admission sans test entre la 1^{re} année et la 2^e année d'essai. Madame Normandin mentionne notamment la modalité entourant l'envoi des formulaires avec commentaires remplis par les éducateurs à la petite enfance. Ceux-ci sont dorénavant envoyés directement à l'école sans passer par les parents.
- Caroline Boily note que le retour au test d'admission implique des coûts provenant du budget de l'école et que comme le budget utilisé proviendrait du budget dédié aux services complémentaires, des élèves pourraient potentiellement être privés de ces services.
- France Vallière signale qu'elle est étonnée de voir qu'on ne se questionne pas plus à savoir s'il y a eu des effets positifs ou négatifs en ce qui concerne les cohortes qui n'ont pas eu de test d'admission. Elle se questionne sur la pertinence du test d'admission.
- Mireille Gamache-Brabant se questionne également par rapport à la pertinence du test d'admission. Elle mentionne qu'il est, pour le moment, impossible de connaître l'impact de la passation ou pas d'un test d'admission, car la cohorte des élèves n'ayant pas eu de test d'admission est seulement en 2^e année. Elle se demande comment il est possible d'évaluer la situation dans la mesure où l'échantillonnage est beaucoup trop petit. Elle recommande d'attendre afin d'avoir un plus grand échantillonnage et de colliger des données avant de prendre une décision sur le retour du test.
- Ana Salvarrey demande si le fait que des groupes d'élèves ont passé l'examen d'admission versus d'autres qui ne l'auront pas passé entraîne une compétition entre les élèves. Par ailleurs, comme la décision d'utiliser le test d'admission sera revisitée annuellement, elle se questionne sur la possibilité que les résultats d'une cohorte, qu'ils soient favorables ou pas, soient attribués à la présence ou pas du test d'admission. Ceci pourrait entraîner une lecture biaisée de la situation et de l'apport du test. Elle demande en outre si, dans l'éventualité où le budget pour les services complémentaires au pavillon SA était amputé

pour couvrir les coûts du test d'admission, les services au pavillon DÉ pourraient être réaffectés pour répondre aux besoins du pavillon SA. Madame Normandin précise qu'elle sépare le budget de services entre les deux pavillons considérant qu'il y a plus de besoins à DÉ qu'à SA. Cependant, elle évoque que le service peut aussi être offert à SA dépendamment des besoins des nouveaux élèves. Madame Normandin indique aussi que les élèves ne se rappellent plus la passation du test et qu'il n'y a pas de compétition entre les élèves.

- Amélie St-Aubin précise que le service d'orthopédagogie est offert en fonction du nombre d'élèves ayant des besoins. Elle indique aussi qu'il est possible, selon le coût du test, d'avoir un ajout de service.
- Solen Poirier souligne qu'elle est contente que la discussion entourant le test d'admission puisse enfin avoir lieu au sein du CÉ. La pandémie a forcé l'école à revoir cette pratique et ce changement démontre qu'il est possible de faire autrement tout en maintenant la programmation du Programme international et en répondant mieux à la philosophie inclusive de ce programme. Elle souligne par ailleurs que la politique devrait prévoir un endroit pour préciser que le formulaire pourrait être rempli en anglais. Madame Normandin répond que le formulaire peut être rempli en français, en anglais ou en espagnol et que la mention sera ajoutée à la politique.
- Cynthia Boileau-Poirier remercie le CÉ pour cette discussion, car les questionnements sur la pertinence et la valeur du test n'avaient pas été véhiculés auparavant.
- Marianne Jacques rappelle que le CÉ doit se prononcer sur l'approbation de la politique d'admission. Or, elle mentionne qu'il manque des réponses aux questions du CÉ et que les membres n'ont reçu aucune information justifiant le retour du test. Elle complète en disant que le retour du test est susceptible d'avoir un impact sur le service aux élèves en raison du coût. Comme il y a un inconfort chez plusieurs membres par rapport à la disposition entourant le retour du test d'admission, elle demande si les membres peuvent adopter une partie de la Politique en excluant la modalité sur le test ou s'ils doivent tout approuver.
- Madame Normandin propose d'approuver la Politique d'admission au Programme international avec une mention spéciale de la revoir dès l'automne 2023-2024. Elle précise que les élèves admis pour l'année scolaire 2023-2024 n'auront pas à faire de test d'admission. Les tests seront effectués en octobre 2023 pour les élèves admis à l'année scolaire 2024-2025.
- Mireille Gamache-Brabant évoque son inconfort par rapport au fait que seul un petit groupe d'élèves seraient ciblés pour des tests puisque les élèves de 3e année et plus ont été admis à l'école avec un test d'admission, les élèves de 2e année et moins incluant la prochaine cohorte de maternelle n'aurait pas de test et que subitement, l'école reviendrait au test d'admission. France Vallière appuie Mireille Gamache-Brabant, car elle ne voit pas la plus-value.
- L'assemblée demande un vote secret puisqu'il y a un grand inconfort chez les membres par rapport au retour du test d'admission. Le vote secret est approuvé par France Vallière et est appuyé par Mireille Gamache-Brabant. La formulation suivante a été retenue pour le vote secret : J'approuve la politique d'admission avec tests de sélection au préscolaire pour un an avec un engagement de revoir la politique d'admission dès l'automne. À forte majorité, l'assemblée refuse l'approbation de la Politique d'admission au Programme international. À la suite de cette décision, madame Normandin devra consulter l'équipe du pavillon SA. Après validation auprès des membres du CÉ, seuls les tests d'admission au préscolaire ne sont pas approuvés. Ainsi, tout le reste de la Politique est approuvé. Le point sur le test d'admission du préscolaire devra être revu en équipe-école et représenté au CÉ du mois de juin.

6.3. Budget

L'approbation du budget prévisionnel 2023-2024 est approuvée par Maxime Desjardins-Carières et appuyée par Josée Bélanger.

6.4. Horaire préscolaire Sagard

Un nouvel horaire est proposé au pavillon SA afin de réduire l'écart entre le début de la journée des élèves du préscolaire et celui des élèves du primaire. L'objectif est d'harmoniser les horaires afin de réduire l'attente pour les parents qui ne souhaitent pas utiliser le service de garde pour leur enfant.

L'approbation du nouvel horaire au pavillon SA est proposée par Caroline Boily et appuyée par France Vallière.

6.5. Activités éducatives et campagne de financement (document)

L'approbation des activités éducatives et campagne de financement est proposée par Ana Salvarrey et appuyée par Solen Poirier

6.6. Activité des bénévoles

Le CÉ autorise l'activité des bénévoles. La direction enverra une invitation à tous les bénévoles de l'école pour une soirée en juin. Le CÉ du 12 juin prochain est maintenu à 18h30.

L'approbation de l'activité des bénévoles est proposée par Caroline Boily et appuyée par Mélanie St-Hilaire.

7. Pour information

35 min.

7.1. Calendrier scolaire 2023-2023 (document)

Madame Normandin présente les éléments suivants :

- Certains événements ont été devancés, notamment la 1^{re} rencontre de parents pour les élèves du préscolaire et de la 1^{re} année.
- En mai, il y a un peu plus de journées pédagogiques pour permettre les reprises de journée de classe pour pallier à d'éventuelles fermetures d'école en cas de tempête. Le 1^{er} événement est repris le 22 juin, le 2^e événement sera le 21 mai et le 3^e événement sera le 7 mai.
- La rencontre de parents se tiendra le 21 septembre, ce qui permettra aux enseignants de faire la promotion de l'assemblée générale qui se tiendra le 29 septembre

Organisation scolaire 23-24

Madame Normandin présente les éléments suivants :

- Au pavillon SA, l'organisation scolaire ne change pas.
- Au pavillon DÉ :
 - Une 3e maternelle régulière sera ouverte l'an prochain et une classe de 2e sera fermée.
 - Une classe multi-niveaux en 3e et 4e années sera créée.
 - Il y aura 3 groupes de 5e année et 3 groupes de 6e année.
 - Le CSSDM prévoit aussi 3 classes d'accueil.

7.2. Plan d'effectifs 22-23 : services complémentaires (document)

Madame Normandin présente les ressources allouées pour l'année scolaire 2023-2024. Si l'école décide qu'il n'y a pas de test d'admission au préscolaire à SA, les ressources financières seront attribuées en orthophonie ou en psychoéducation. Ce budget doit obligatoirement être dépensé pour le service à l'élève.

7.3. Annonce pavillon SA

Madame Caterina Cianci quittera l'école pour relever de nouveaux défis professionnels dans un autre établissement scolaire. Le processus d'embauche est en cours pour recruter une nouvelle direction adjointe au pavillon SA.

7.4. Suivi soutien aux familles-parrainage familles pour les frais scolaires

En septembre, il y aura probablement la création d'un nouveau comité Renaissance-parents. Un appel à tous sera fait afin de recruter des parents qui pourront coordonner les activités du comité. La fondation sera informée des familles qui ont besoin d'aide financière pour le paiement des frais scolaires ou du service de garde. Un suivi sera fait au CÉ en juin.

7.5. Exposition Et tant d'@rts! et Classes Arts +

L'exposition est prévue le 13 juin de 16h à 18h. En septembre, il y aura 2 classes Arts +. Pour l'année scolaire 2023-2024, le Programme Arts + ne sera pas offert en 4^e année, car on ignore si l'enseignante sera de retour.

7.6. Plaque commémorative

Une plaque commémorative en l'honneur de Ludovick Grégoire, élève de DÉ décédé des suites d'une leucémie, a été dévoilée plus tôt en mai. La bibliothèque à DÉ portera désormais son nom.

8. Comité de parents

10 min.

Maxime Desjardins-Carrière présente les documents du CSSDM concernant le PEVR 2023-2027. Les membres du CÉ sont invités à participer à une 3^e consultation dans le cadre de celui-ci. Ils ont jusqu'au vendredi 19 mai pour y collaborer.

9. Prochaine rencontre : 12 juin 2023 à 18h30

10. Levée de la séance 21h20

Mireille Gamache-Brabant
Secrétaire

Marianne Jacques
Présidente

Marie-Josée Normandin
Directrice